

# Vingt ans de prison pour le tortionnaire de Chahrazad

Au cours du procès qui se tenait à la Cour d'Assises de Bobigny, Chahrazad, n'a pas reçu les explications qu'elle attendait de son tortionnaire. Ce jeune Franco-Pakistanaï de 28 ans, Amer Butt, qui l'a transformée en torche vivante, ce 13 novembre 2005, affirme qu'il « vient d'un pays où il y a des traditions, mais qu'il n'est pas un monstre ». Que veut-il dire par là ?

Certes, à plusieurs reprises au cours du procès, il s'est excusé. Mais il a démontré à travers ses déclarations qu'il était incapable de remettre en question ce qui l'avait conduit à ce geste de barbarie. Le père d'Amer lui-même n'a pas su assumer sa part de responsabilité dans l'éducation qu'il a donnée à son fils ni incriminer l'influence de traditions d'un autre âge (« il a fait une grosse bêtise » dit-il en forme de commentaire).

Classé dans la rubrique « faits divers », cet acte de barbarie, y restera faute de pouvoir démêler la dimension individuelle de l'agression du contexte de violence à l'égard des femmes qui caractérise certaines sociétés. Les relations complexes au sein des familles – mariages arrangés, mariages polygames, statut des femmes stériles, destin des filles – sont autant de points d'interrogation dans une histoire marquée pas les demi-confidences des protagonistes du drame.